



Charte des Faucheurs volontaires

« Ni dans les champs, ni dans les assiettes, les OGM, on n'en veut pas ! »

La « dissémination volontaire en milieu ouvert » des OGM est inacceptable.

Leurs effets restent incontrôlés tant pour l'environnement que pour la santé publique. Ils sont le plus souvent soit directement insecticides, soit tolérants à un herbicide. Ils restent les outils d'une agriculture intensive.

Par l'intermédiaire des brevets et des certificats d'obtention végétale, la main mise des sociétés semencières biotechnologiques porte gravement atteinte aux droits des paysans du Nord comme du Sud de pouvoir multiplier leurs propres semences et de les protéger.

Jusqu'à présent nous ne connaissons que ceux obtenus par transgénèse aux dangers scientifiquement dénoncés. S'ajoutent à ceux-ci les OGM obtenus par mutagénèse ou fusion cellulaire et autres techniques de manipulation du vivant et qui ne sont l'objet d'aucune réglementation.

° Quand le gouvernement et la loi permettent ou organisent le profit de quelques uns contre tous et contre le bien commun, faut-il se taire et laisser faire ?

° Quand les citoyens ont essayé tous les moyens démocratiques à leur disposition pour alerter leurs concitoyens et le gouvernement de ce danger, que reste-t-il à leur disposition pour assumer leur responsabilité selon le principe de précaution inscrit dans la Constitution ?

° Dans cette situation, pour que la démocratie reste une réalité, ils n'ont à leur disposition que l'état de nécessité inscrit dans le code pénal. Il permet de désobéir à la loi au nom des valeurs supérieures ordonnées au bien commun qui légitiment leurs actions.

° Les Faucheurs volontaires s'engagent à neutraliser ces plantes pesticides. Ils agissent à visage découvert dans les formes de la désobéissance civique non violente qui respecte les personnes. Les biens qui ne sont pas concernés par la protection du bien commun ne sont pas en cause

° Les Faucheurs s'auto organisent dans les actions qu'ils revendiquent. Ils assurent personnellement les conséquences civiles et pénales de leurs actes dans le cadre d'actions collectives. Une solidarité active est mise en oeuvre afin que quelques uns ne payent pas pour tous par leur personne ou par leurs biens.

Ayant pris connaissance des conséquences pénales et civiles possibles d'un acte de neutralisation de plantes OGM et acceptant les consignes et les attitudes de la non-violence dans l'action, nécessitant entre autre de venir sans aucun objet tranchant, je signe l'**engagement des Faucheurs volontaires**.

(Version en cours, reconduite au 01 avril 2016)